



Memory of the World

13^e Réunion du Comité consultatif international du Programme Mémoire du monde

Siège de l'UNESCO, Paris, France (salle XVI)

24-27 octobre 2017

**RAPPORT SUR LE PROJET DE CREATION SOUS-REGIONAL DE LA BRANCHE
OUEST AFRICAINE DU COMITE REGIONAL AFRICAIN MEMOIRE DU MONDE**

RAPPORT SUR LE PROJET DE CREATION SOUS-REGIONAL DE LA
BRANCHE OUEST AFRICAINE DU COMITE REGIONAL AFRICAIN
MEMOIRE DU MONDE

Par Papa Momar Diop

A défaut d'un rapport du Comité régional africain Mémoire du Monde (ARCMoW), j'ai l'honneur en lieu et place, de soumettre à votre attention et réflexion, le projet de création d'une branche ouest africaine de l'ARCMoW.

Depuis 2011, constatant la léthargie de l'ARCMoW, des initiatives ouest africaines ont vu le jour pour améliorer l'appropriation du Programme Mémoire du Monde en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier.

Ces initiatives s'articulent autour de deux phases.

I Première Phase

Le Comité national Mémoire du Monde du Sénégal, en collaboration avec la Commission du Sénégal pour l'UNESCO, a organisé les 4 et 5 mars 2011 à Dakar, un atelier sous-régional sur « la préservation du patrimoine documentaire en Afrique de l'Ouest : défis et perspectives ». Cette réunion a enregistré, en plus des Sénégalais, la présence de 9 invités venus de du Burkina Faso (01), de la Gambie (02), de la Guinée Conakry (01), du Mali (02), du Niger (01), du Togo (01) et de la Côte d'Ivoire (01). Ce sont principalement des directeurs nationaux d'archives et des secrétaires généraux de commission nationale pour l'UNESCO.

Au cours de l'atelier, les participants ont constaté et déploré la léthargie du Comité régional africain Mémoire du Monde (ARCMoW). En effet, ARCMoW n'a mené aucune activité depuis la réunion organisée de Windhoek, du 18 au 20 novembre 2008, qui a regroupé les membres du Bureau du Comité régional.

L'atelier a donc été mis à profit pour réfléchir sur l'implantation et le maillage du Programme Mémoire du Monde en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier.

En effet, le site du Programme Mémoire du Monde, fait état de 10 comités nationaux pour l'Afrique (Groupe 5a), 10 pour le Groupe I, 13 pour le Groupe II, 13 pour le Groupe 4, 18 le Groupe 3, 4 pour le Groupe 5 (b).

Eu égard au ratio taille du groupe/nombre de comités nationaux, nous constatons que le maillage du continent africain de comités nationaux est à son stade de balbutiement.

La sous-région ouest africaine, le plus important en termes de nombre des Etats qui la composent, n'a que 3 comités nationaux sur les 10 que compte le continent africain.

Coté inscriptions au Registre international, au moment de la tenue de l'atelier, il n'y avait que 12 biens inscrits pour toute l'Afrique, dont seulement 2 pour l'Afrique de l'Ouest.

C'est cet état de fait et la léthargie de l'ARCMoW qui ont amené les participants à l'atelier de Dakar à penser qu'il y a nécessité de revigorer le programme Mémoire du Monde en Afrique occidentale et d'établir les bases de la création d'une branche sous-régionale ouest africaine de l'ARCMoW.

Mais, le problème a été que parmi les pays représentés à l'atelier, seul le Sénégal avait créé un Comité national. Ainsi, le préalable était que tous les participants dont les pays n'ont pas institué un comité national se doivent de le faire.

A cet effet, une recommandation pour la mise en place de la branche ouest africaine a été élaborée. La recommandation préconise à:

- 1 Aider les collègues dont les pays n'ont pas encore de comité à en créer, par une campagne de sensibilisation ;
- 2 organiser, avec l'aide des Commissions nationales pour l'UNESCO et des pays qui pourraient avoir des possibilités de financement public ou privé ou d'ONG des colloques, séminaires, conférences de renforcement de capacité où les collègues dont les pays n'ont pas encore de comité seront largement invités
- assurer un suivi annuel des recensements et proposition d'inscription de biens documentaire sur les registres nationaux, régional et international, à défaut d'avoir un registre propre à la Branche.

Suite à cette rencontre, seuls le Mali et la Côte d'Ivoire ont créé leur comité.

Mettant en œuvre les points 2 de la recommandation, le Bureau de l'UNESCO pour le Mali, en relation avec la Commission nationale du mali pour l'UNESCO et le Comité national malien MoW, deux séminaires ont été organisés à Bamako, que moi-même ai animés sur :

- le renforcement des capacités des membres du Comité national Mémoire du Monde du Mali sur le Programme Mémoire du Monde de l'UNESCO,

tenu à Bamako à la Direction nationale des Bibliothèques et de la Documentation, du 6 au 8 juin 2014;

- le renforcement des capacités en matières de confection des instruments de recherche , de technique de remplissage du formulaire de proposition de biens documentaires à l'inscription au Registre international de la Mémoire du Monde et de confection du Registre national MoW pour le Mali, du 25 au 28 novembre 2015.

Ces deux séminaires ont abouti, en 2016, à trois propositions maliennes à l'inscription sur le Registre international (dont une avec le Nigeria) de manuscrits exfiltrés de Tombouctou à Bamako au moment des saccages perpétrés contre le patrimoine culturel et documentaire par les jihadistes en 2012.

Du 04 au 06 septembre 2014, le Comité national du Sénégal, en collaboration avec la Commission nationale pour l'UNESCO a organisé un colloque international à Dakar sur « la préservation du patrimoine documentaire en situation de conflit armé ». Des représentants venus du Mali, de Côte d'Ivoire, du Bénin, du Burkina Faso, de la Centrafrique, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Niger, et du Sénégal, ont été invités. En marge de ce colloque, les participants ont renouvelé leur engagement pour la mise en œuvre de la Branche ouest africaine de l'ARCMoW.

I Deuxième Phase

Lors d'une discussion informelle en marge de la réunion de Berlin sur la réforme du Programme Mémoire du Monde de février 2017, Dr. Victoria Okojie du Nigeria a eu l'idée d'élargir le projet de branche sous-régionale de l'ARCMoW à tous les Etats de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO ou ECOWAS). Dr. Okojie pense pouvoir solliciter la CEDEAO à financier une assemblée générale à Abuja, pour la création de la branche. De retour à Dakar, profitant d'une réunion du Comité national du Sénégal, j'ai soumis l'idée de Dr. Okojie qui a tout de suite été adoptée.

Alors mandat a été donné, d'une part, à la Commission nationale du Sénégal pour l'UNESCO d'informer les autres commissions parties prenantes et, d'autre part, à moi-même d'élaborer des projets de statuts et de règlement intérieur en français que Dr. Okojie mettrait en bon anglais. Ce qui fut fait pour le projet de statuts ; le projet de règlement intérieur est en cours de rédaction. Dr. Okojie se chargera de soumettre à la CEDEAO une requête de financement de

l'Assemblée générale constitutive de la Branche. Nous nous sommes comme deadline le 31 décembre pour la soumission de la requête.

Les dispositions statutaires de la branche ouest africaine de l'ARCMoW

- Objectifs :

La branche a pour buts, conformément à l'idéal du Programme Mémoire de l'UNESCO, de :

- identifier patrimoine documentaire sous régional dans son sens le plus large (écrit, oral, audiovisuel...);
- élaborer et la mise à jour d'un Registre sous-régional de la Mémoire du monde ;
- élaborer et/ou promouvoir des d'inscription sur le registre régional, le registre international d'éléments du patrimoine documentaire sous-régional ;
- développer une coopération avec les gouvernements, les associations professionnelles et les établissements de conservation au niveau sous-régional ;
- promouvoir au plan sous-régional la formation et toutes actions favorables à une meilleure préservation du patrimoine documentaire et à son accessibilité par le plus large public possible.
- offrir un appui technique et un encadrement pour la constitution de comités nationaux aux pays de la sous-région où lesdits comités n'existent pas;
- coordonner, à l'échelle de la sous-région, des activités de publicité et de sensibilisation.

- Composition

La branche se compose de personnes physiques et de personnes morales dûment représentées, chacune par une personne physique.

Il y a trois catégories de membres :

- Membres actifs

Peuvent être membres actifs, sur décision du Bureau

- les professionnels du domaine, en activité ou non, et les institutions en charge du patrimoine documentaire, conformément aux règles d'éthique afférentes à leurs métiers dans les services d'archives, de bibliothèques, de musée, d'archéologie;

- les chercheurs et personnes impliquées et/ou intéressées par les ressources documentaires ;

- les autorités administratives centrales et des collectivités locales et leurs services concernés ;
- toute personne physique ou morale concernée ou intéressée et ayant un rôle actif de protection ou de conservation du patrimoine documentaire et exerçant son activité dans la sous-région, sans but lucratif.

- Membres de droit :

Les institutions suivantes sont membres de droit et représentées chacune par une personne physique :

- les Directions nationales des Archives,
- les Bibliothèques nationales,
- les Musées nationaux,
- les écoles, instituts et facultés d'archivistes, bibliothécaires et muséologues
- les Commissions nationales pour l'UNESCO
- la Branche Régionale Ouest africaine du Conseil International des Archives(WARBICA),
- les démembrements sous régionaux de l'IFLA et de l'ICOM,
- les associations nationales de Bibliothécaires, d'Archivistes et de muséologues,

- Membres d'honneur

Peuvent être nommées membres d'honneur,

- des personnalités fortement intéressées par la protection du patrimoine documentaire sous-régional ou qui ont rendu des services exceptionnels à cette cause.

- Ressources

Les ressources de l'association comprennent des fonds en cohérence avec les principes directeurs du Programme Mémoire du Monde, et n'affectant pas l'indépendance du comité sous régional:

- les cotisations des adhérents,
- les subventions de la CEDEAO, de l'UEMOA, de l'Union Africaine
- les subventions et aides publiques ou privées, nationales, sous-régionales, régionales et internationales,
- les dons (versements effectués par des entreprises, des particuliers ou autres).

Conclusion

Cette branche, loin de se substituer à l'ARCMoW, est un outil simple pour parer, sur le plan sous-régional, à l'inactivité du Comité régional. Il permettra de mieux mailler la sous-région en comités nationaux et par conséquent de promouvoir le Programme Mémoire du Monde, de booster les propositions pour le Registre international. Elle peut également servir d'électrochoc pour le renouveau de l'ARCMoW.

C'est aussi, chers collègues, une invite à notre illustre assemblée à une réflexion pour aider à trouver une solution durable pour une meilleure appropriation du Programme Mémoire du Monde en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier. Nous serions preneurs, par exemple, de l'expérience et des bonnes pratiques des collègues d'Amérique Latine - Caraïbes, et d'Asie Pacifique qui ont réussi de faire de leurs comités des outils magnifiques et efficaces pour la promotion du patrimoine documentaire.